

CRÉER UNE SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

OBJECTIF

- Evaluer l'opportunité de créer une SCI.
- Connaître les intérêts capitalistiques et les incidences juridiques et fiscales.
- Comprendre son usage, ses particularités et son intérêt.

PUBLIC

Chef d'entreprise, salarié, conjoint collaborateur du secteur artisanal.
Chef d'entreprise, salarié hors secteur porteur de projet.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formateur spécialiste en droit des affaires.
Analyse des situations individuelles.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ÉVALUATION

Questionnaire d'évaluation, attestation de suivi de formation et d'évaluation des acquis à l'issue de la formation.

PROGRAMME

Répondre à la question: « **faut-il créer une SCI?** ».

La SCI de gestion :

- Comment la constituer
- Quelle fiscalité,
- Quel système d'imposition,
- Quelles règles juridiques.

Les bons usages de la SCI :

- Locaux, capital, placements, questions/réponses.

La sortie d'un associé :

- Cession de parts, transmission, retrait...

La disparition de la société :

- Dissolution, liquidation, partage, droits d'enregistrement.

Analyse des situations individuelles.

**DURÉE 1 jour
7 heures**

Inscription et informations :
Contact **05 61 10 47 47**
formation@cm-toulouse.fr

18 bis bd Lascrosses
31000 TOULOUSE
55 bd de l'Embouchure
31000 TOULOUSE

